CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE



Chemin des Crêts 9 1618 Châtel-St-Denis

021 948 81 21 secretariat@cov.ch www.cov.ch

PROCES-VERBAL DU 8 JUIN 2022 ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES DELEGUES

Date

mercredi 8 juin 2022, 18h30

Lieu

CO de la Veveyse (COV), Univers@lle selon la liste des présences annexée

Excusés Secrétaire

Mme Sidonie Mory

1. Ouverture de l'Assemblée

M. le Président, François Genoud, ouvre la séance et salue les délégués et les représentants de la presse. Les 9 communes sont représentées, le nombre de voix s'élève à 44, majorité absolue à 23. Nous souhaitons la bienvenue à M. Aurélien Espinasse qui remplace M. Guillaume Savoy, démissionnaire.

2. Nomination des scrutateurs

M. Jean-Claude Bongard et M. Marc Fahrni.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 14.04.2022

Le procès-verbal du 14 avril 2022 est modifié.

9. Divers

A la question de M. Christian Cardinaux (« Étant donné qu'il faut attendre 2024 pour la Haute Veveyse, est-ce que quelqu'un pourra, tout de même, intervenir chez nous le cas échéant? »), il est répondu que les TSS seront mobiles et flexibles, ils seront appelés en tout temps dans tout le district de la Veveyse pour gérer les différentes problématiques au niveau du primaire, si nécessaire. Le but est de garantir un climat scolaire de qualité.

Les délégués acceptent le procès-verbal à l'unanimité.

4. Nomination au comité de Mme Comisetti en remplacement de M. Pires et à l'AD de M. Espinasse en remplacement de M. Savoy

L'assemblée applaudit la nomination au sein du Comité d'école de Mme Sabine Comisetti, en remplacement de M. Marcos Pires. M. Aurélien Espinasse remplace M. Guillaume Savoy, démissionnaire.

Assainissement et agrandissement des bâtiments Alpha – Gamma – Delta

a. Point de situation

M. Stéphane Pauli : nous souhaitons boucler les comptes de construction mais les factures ont de la peine à arriver. Nous devons encore effectuer quelques retouches sur les bâtiments. Nous avons un problème de places de parc pour les visiteurs de la bibliothèque. On a une marge de manœuvre de CHF 900'000.00 sans tenir compte de l'installation des panneaux photovoltaïques. Une séance aura lieu en juillet pour régler ces différents points.

a. Retour sur l'inauguration des bâtiments

M. François Genoud se dit très satisfait du déroulement de cette manifestation. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour cette journée et demande de transmettre ses sincères remerciements aux personnes non présentes. Un seul bémol, selon lui, c'est la couverture médiatique. Il aurait souhaité que cet événement soit plus largement couvert.

M. Laurent Menoud remercie les enseignants pour les activités proposées. Il est étonné de ne pas voir plus de verdure dans la cour d'école. Il faudrait prévoir quelque chose si nous avons encore de l'argent. M. Stéphane Pauli répond que nous sommes conscients de ce manque et que des enseignants ont des projets pour la cour d'école. M. Eric Berthoud indique que le sol ne permet pas techniquement de planter des arbres en raison de roche et de molasse. Il voit aussi un problème pendant l'hiver avec l'évacuation de la neige, où la mettre ?

6. Assainissement des toitures plates bâtiments Bêta + Univers@lle

Point de situation

Bâtiment Bêta: procédure sur invitation, le Groupe E a décroché le mandat, les panneaux photovoltaïques seront en fonction fin septembre 2022.

M. Laurent Menoud demande si nous pourrons songer à une autoconsommation.

M. Stéphane Pauli : c'est notre volonté pour la suite. M. Pochon, ingénieur, est très efficace. Nous en discutons pour les projets futurs. Le sujet du chauffage (capacité) est également traité.

7. Réflexions sur le futur du COV – agrandissement et projet piscine

a. Retour sur le désenchevêtrement des bâtiments

Lors de l'assemblée des délégués de novembre 2021, les délégués ont demandé que le désenchevêtrement soit une priorité.

En 2022 : une analyse précise de la situation actuelle a été faite par M. Righetti. Plusieurs séances se sont tenues entre la délégation de l'ASSCOV et la Commune de Châtel-St-Denis.

Le désenchevêtrement total est demandé et respecté.

Le bâtiment de la piscine actuelle l'ASSCOV
 L'Univers@lle l'ASSCOV

La halle triple du Lussy
 Commune de Châtel-St-Denis

Une première proposition au niveau financier a été formulée par la Commune de Châtel-St-Denis. Elle est en cours d'analyse par l'ASSCOV. Dès juillet, nous pourrons donner une réponse.

Me Hank, notaire, a été mandaté pour nous accompagner dans les questions stratégiques temporelles et juridiques. M. Frédéric Deillon relève un très bon climat de travail avec la Commune de Châtel-St-Denis. Les échanges se passent dans les meilleures conditions. Une analyse sérieuse a été faite et l'aboutissement du désenchevêtrement sera un grand pas pour les deux parties. M. Charles Ducrot : nous devons aussi réfléchir à la piscine actuelle, la faire perdurer le plus longtemps possible mais pour quels frais ? Pour l'Univers@lle, c'est le bon moment pour faire une séparation claire. Il faudrait un organe neutre pour gérer les réservations pour la partie culturelle.

b. Point de situation sur la poursuite des projets

Echéancier

Eté 2022 Finalisation du cahier des charges

Eté 2022 - Eté 2023 Modification du PAD, zone A, modifier le périmètre n°22

Automne 2022 Votation du crédit d'étude complémentaire pour le lancement de deux

concours d'architecture simultanés relatifs aux deux zones (zone CO et

nouvelle parcelle RF 448)